

A l'attention des élus du conseil communautaire

Réf. : 93-22 | FG PB/MB – CCMV
Objet : convocation conseil communautaire
Contact : Marie BLANC (marie.blanc@vercors.org)

Mesdames, Messieurs les membres du conseil communautaire,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra le :

VENDREDI 4 MARS 2022

A 14H30

A LA SALLE DES FETES DE MEAUDRE

• 91 route des Mateaux 38112 Autrans-Méaudre en Vercors •

La séance est ouverte au public, dans le respect des gestes barrières.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations
3. Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022
4. Présentation du projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat de la CCMV
5. Renouvellement de la convention de participation à l'organisation du Vercors Music Festival à compter de l'édition 2022
6. Demande d'aide au Conseil départemental de l'Isère pour le Relais petite enfance « P'tit Patapam » pour l'année 2022
7. Engagement d'une expérimentation pour la collecte et le traitement des biodéchets professionnels de la restauration et validation du co-financement du programme LEADER « Terres d'Echos »
8. Adhésion à l'association AMORCE pour l'année 2022
9. Actualisation des provisions liées aux risques de non-recouvrement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
10. Reversement entre le budget ordures ménagères et le budget assainissement pour la prise en charge du traitement des déchets verts issus des déchèteries
11. Attribution du marché de prestations de location maintenance d'une chargeuse sur pneus
12. Adhésion au groupement de commandes entre la CCMV et ses communes membres pour les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et des études d'investigations complémentaires
13. Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre du contrat de projet pour un(e) chargé(e) de mission assainissement et recyclerie
14. Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent par la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte dans le cadre du remplacement du gestionnaire des ressources humaines de la CCMV
15. Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du conseil communautaire, à mes salutations les meilleures.

A Villard-de-Lans,
Le 25 février 2022

Franck GIRARD,
Président de la Communauté de communes

